

La UNE

Lundi 16 décembre 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE [ACTE 3]

Des belles avancées sociales pour améliorer les conditions de travail des agents du Gosier

Lors du **Conseil Municipal du 10 décembre**, plusieurs mesures importantes en matière de ressources humaines ont été adoptées en faveur des agents.

- **Augmentation de la valeur faciale des titres restaurant** : depuis 2012, les agents bénéficient de titres restaurant d'une valeur de 7 euros. Cette nouvelle mesure portera les titres à un niveau supérieur, permettant ainsi aux agents de bénéficier de 19 euros supplémentaires par mois ;
- **Mise en place d'une couverture des risques de prévoyance** : la municipalité participe à la couverture de prévoyance de ses agents, leur permettant d'être mieux protégés face aux aléas de la vie ;
- **Revalorisation de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE) des policiers municipaux** : la réglementation permet désormais à la filière Police de bénéficier d'un régime indemnitaire spécifique lié à ses fonctions, mis en place par la collectivité ;
- **Mise en place des heures majorées** : cette mesure permet désormais à tous les agents de bénéficier de crédits d'heures majorées lorsqu'ils travaillent en horaires décalés (soirée, week-end, jours fériés).

Ces dispositions reflètent la volonté de la municipalité de répondre aux enjeux sociaux et organisationnels, en améliorant les conditions de travail des agents du Gosier. Elles s'inscrivent dans une démarche globale de gestion des ressources humaines, menée en concertation avec les partenaires sociaux, pour renforcer la qualité du service public et optimiser l'efficacité des missions de la collectivité.

